

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 17 Janvier 2024

Convocation du 9 Janvier 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 janvier à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	De La DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input checked="" type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoir : M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO Absents : M. Richard BARBE Mme Valérie GREAULT Mme Laurine JANICOT M. Mathieu MARTIN Mme Sylvie BOULIN M. Guillaume VALEIX			
MARTIN Mathieu	<input type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input checked="" type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BYTNAR

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des élus communautaires présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Elle remercie M. Jean-Marie BAYARD, d'accueillir la séance du jour à la salle de la mairie de Galgon.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Mme Isabelle BYTNAR soit nommée secrétaire de séance.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Isabelle BYTNAR pour exercer cette fonction.

M. Serge BERGEON et Mme Martine TILLET FAURIE arrivent en cours de séance.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 20 Décembre 2023

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 20 Décembre 2023 à l'aval des élus communautaires. Elle indique qu'une intervention de M. CENNI a été rajoutée suite à sa demande. Elle fait procéder au vote.

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 20 Décembre 2023.

3/ Election d'un délégué suppléant au SMICVAL suite à une démission

Madame la Présidente énonce que Monsieur DUBOUREAU actuellement délégué suppléant au SMICVAL a présenté sa démission. Il est donc fait un appel à candidature afin de désigner un nouveau délégué suppléant qui sera à même de représenter notre entité au sein de cette instance jusqu'à la fin de cette mandature.

M. BERGEON souligne que le débat sur les décisions du Smicval mérite plus qu'une simple candidature ; une réunion avec l'ensemble des délégués pour prendre une décision collégiale lui

semble nécessaire. Il rappelle que le suppléant démissionne car son titulaire lui a donné une consigne de vote au Smicval qui ne correspondait pas à ce qu'il souhaitait lui-même.

M. MURAT arrive à 17 h 45.

Madame la Présidente indique que M. GUINAUDIE du Smicval est prêt à venir répondre aux questions des élus communautaires.

M. BEYLY rappelle qu'un certain nombre d'élus ont voté à l'échelle communale contre l'arrêt du porte à porte.

M. BERGEON remarque qu'il s'agira seulement d'une réunion d'informations de M. GUINAUDIE or il est demandé un débat en interne qu'avec les élus.

M. MURAT constate que M. GUINAUDIE étant d'accord pour intervenir, il lui apparaît opportun de l'entendre.

M. BERGEON demande que la Communauté de Communes prenne une décision sur le sujet.

M. GASTEUIL remarque que visiblement le sujet ne semble pas vouloir être abordé par Madame la Présidente.

M. DUVERGER informe que la Communauté de Communes de Saint Emilion a voté contre la décision du SMICVAL entérinant l'arrêt de l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte.

Mme la PRESIDENTE ne souhaite pas aborder ce sujet qui fait débat et qui n'est pas à l'ordre du jour et propose de recevoir Monsieur Guinaudie, Président du SMICVAL en conseil communautaire afin qu'il présente le projet et réponde aux questions.

Elle demande à nouveau aux élus une candidature pour remplacer M. DUBOUREAU au SMICVAL.

M. MURAT propose sa candidature en tant que suppléant au SMICVAL.

M. BERGEON demande qu'il y ait un vote de la Communauté de Communes sur le sujet de l'arrêt de la collecte en porte à porte ; il propose de voter contre la nomination d'un suppléant tant qu'aucune discussion n'aura lieu à ce sujet.

Monsieur BEC remarque que cette proposition de s'opposer à la candidature d'un suppléant s'apparente à de la dictature.

Madame la PRESIDENTE fait procéder au vote afin de se prononcer sur la candidature de M. Patrice MURAT en tant que délégué suppléant.

M. DUBOUREAU s'abstient.

M. BERGEON quitte la séance à 17 h 50.

Voix pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent à la majorité en faveur de la candidature de M. Patrice MURAT pour remplacer M. Jean-Marc DUBOUREAU en tant que délégué suppléant au SMICVAL.

Mme DARCOS précise que lorsqu'il est demandé de prendre position dans des syndicats, il est nécessaire au préalable de solliciter l'avis des élus communautaires.

Mme la PRESIDENTE répond que les délégués qui représentent la Communauté de Communes dans les différents syndicats ont une délégation qui ne nécessitent pas l'avis de l'assemblée générale au préalable. Elle fait remarquer que le conseil n'est jamais interpellé en amont sur les sujets qui sont délibérés par le SIAEPA par exemple et cette pratique s'opère au niveau de nos différents syndicats.

Mme DARCOS exprime le fait que la Communauté de Communes ne lui a pas demandé comment elle souhaitait voter concernant cette mesure.

M. GASTEUIL confirme que vu l'importance du sujet, celui-ci aurait dû faire l'objet de discussions entre élus en amont.

Madame la PRESIDENTE rappelle que les discussions ont eu lieu avec les délégués de la CDC au SMICVAL conformément aux délégations qui ont été données.

M. BEYLY souligne qu'à ce jour 70 communes sur les 130 communes membres du SMICVAL s'opposent à la décision prise ; il faudrait donc débattre à nouveau sur ce sujet qui fait polémique.

Mme la PRESIDENTE informe qu'une décision de justice a été prise qui va dans le sens de la poursuite du projet, les délibérations étant tout à fait conformes.

M. DUBOUREAU exprime que le débat a eu lieu au sein de son conseil municipal.

M. DUVERGER rapporte que le SIAEPA a refusé d'installer des containers à Saint André de Cubzac.

M. BAYARD estime que faire venir le Président du SMICVAL ne changera pas la décision prise.

M. DUBOUREAU remarque que les délégués au SMICVAL doivent transmettre les informations complètes aux autres élus communautaires.

M. GASTEUIL pense qu'il faut lancer une consultation des habitants sur le sujet.

M. PALMISANO énonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les déchets alimentaires devront être compostés à part, mais les composteurs qui devaient être mis à disposition des habitants par le SMICVAL ne sont pas livrés.

M. CHOLLET GABARD arrive en cours de séance à 17 h 53.

M. PALMISANO rappelle avoir posé des questions sur le sujet dans le passé, auxquelles il n'a pas eu de réponse avant le vote.

M. BEC rappelle qu'une loi impose la réduction des déchets ménagers du fait que le traitement des déchets représente un coût croissant conséquent et il est donc impératif de modifier nos habitudes dans ce domaine.

M. DUVERGER remarque que VEOLIA a proposé une solution afin d'engranger plus de profits.

M. PALMISANO constate que la Charente avait commencé à appliquer les nouvelles décisions puis a arrêté son déploiement.

Mme la PRESIDENTE énonce que justement le but de la mesure est d'éviter de faire appel aux services de VEOLIA.

Elle propose de clore la discussion car le sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la séance.

4/ Notification des observations provisoires relatives au contrôle des comptes et de la gestion du SDIS de la Gironde

Madame la PRESIDENTE informe les élus communautaires d'une observation qui lui a été notifiée par la chambre régionale des comptes concernant le financement croisé du SDIS par les communes et les intercommunalités. En effet, la compétence étant communale, nombre d'intercommunalités sont interpellées sur le financement complémentaire qu'elles effectuent : depuis 4 ans, la Communauté de Communes du Fronsadais paie le complément basé sur l'augmentation de la population en lieu et place des communes.

La Cour des Comptes soulève le fait que la CDC sort de son champ de compétence et elle ne valide pas les financements croisés sur une même compétence.

M. DUBOUREAU demande comment est venue la décision de financer le SDIS ;

Madame la Présidente répond que cela date de 4 ans environ et que c'était consécutif à une sollicitation du Président du SDIS.

M. BEYLY indique que le fonctionnement devra être revu en 2026.

M. GARBUIO remarque que la contribution financière volontaire de la CDC conditionnait la poursuite du contrôle des points de bornes incendie des communes par les pompiers.

Mme MORAND rappelle qu'il y avait un vide juridique et que la loi ne permettait pas l'actualisation de la population DGF pour asseoir la cotisation du SDIS d'où la proposition du Président du SDIS de mettre à contribution les Communautés de Communes via une contribution volontaire qui viendrait en sus des cotisations communales.

Du fait de l'observation de la Chambre Régionale des Comptes, la Communauté de Communes ne pourra plus abonder le budget du SDIS, une prise de contact a été prise avec d'autres collectivités concernées pour voir les solutions à envisager.

Madame la Présidente propose de continuer en 2024 comme les années précédentes, et de reprendre une réflexion sur le sujet pour l'an prochain à condition que ce soit accepté.

M. BEYLY rappelle que la Communauté de Communes doit apporter une réponse dans le délai d'un mois à la Cour des Comptes.

Madame la Présidente rappelle que le sujet n'implique pas de délibération, il s'agit d'une information à ce jour.

Madame la Présidente s'excuse de ne pas l'avoir proposé en début de séance mais elle propose aux élus communautaires de respecter une minute de silence et d'avoir une pensée pour M. Jean-Pierre BARET dont on a appris le décès et qui a été maire de Périssac pendant de longues années.

II – Finances Personnel Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

1/ FINANCES

↳ Avance de la cotisation 2024 au PLIE du Libournais

Le Vice-Président en charge des finances, M. Jean GALAND énonce que le PLIE du Libournais sollicite une avance sur son appel à cotisation annuelle fixée à 15 704.33 €. Ce montant représente 75% de la cotisation versée en 2023 qui était de 20 939.10 €. Le montant total de la cotisation pour l'année 2024 prendra en compte le taux actualisé de la cotisation et le nombre d'habitants sur le territoire de la Communauté de Communes du Fronsadais (source INSEE, après actualisation du 01/01/24).

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement de 15 704.33 € au titre d'avance sur cotisation annuelle 2024 au profit du PLIE du Libournais.**

2/ PERSONNEL

↳ Délibération pour étendre la délégation à Madame la Présidente concernant la gestion et la conclusion des contrats suivants pour les années 2024-2025 et 2026 (fin de mandature) :

Il est proposé la demande d'extension du périmètre de la Délégation de Madame la Présidente, concernant la possibilité de recourir à des contrats pour recruter du personnel supplémentaire en cours d'année.

Pour rappel, chaque année, il est demandé aux élus communautaires de délibérer pour donner la possibilité à Madame la Présidente de recourir à des recrutements ponctuels si le besoin s'en fait sentir.

Pour simplifier la procédure et conformément à ce qui avait été proposé par 2 fois par des délégués communautaires, l'extension de la délégation de Madame la présidente porterait jusqu'à la fin de la mandature sur la passation et le renouvellement des recrutements suivants :

- **Le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Ces agents pourraient être recrutés à temps complet ou non complet dans le grade d'adjoint administratif, d'adjoint d'animation, d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, avec une rémunération limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Ces agents pourraient être recrutés à temps complet ou non complet dans le grade d'adjoint administratif, d'adjoint d'animation, d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, avec une rémunération limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Le recrutement d'agents contractuels de droit privé au moyen de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Ces contrats ne pourront pas dépasser la durée maximale et les modalités suivantes conformément à la loi en vigueur :

- Une durée de 6 mois minimum et 24 mois maximum.
- Une durée hebdomadaire de travail ne pouvant être inférieure à 20 heures
- Une rémunération au SMIC horaire ou au SMIC +10 %.

Pour autant, Madame la Présidente devra se conformer aux nouveaux critères des contrats Parcours Emploi Compétences si ces derniers étaient amenés à être modifiés par la législation.

Il avait été proposé dans les annexes, un nombre de contrats limités dans le cadre de la délégation donnée à Madame la présidente et Monsieur GASTEUIL propose en cours de séance de ne pas mettre de seuil quantitatif pour laisser toute latitude à Madame la Présidente, vu qu'un rapport sera établi en fin d'année sur tous les actes pris dans le cadre de sa délégation.

Monsieur GALAND invite les élus communautaires à suivre l'avis de Monsieur GASTEUIL et à autoriser Madame la Présidente, pour les années 2024-2025 et 2026, de recourir à ces types de contrats dans le cadre de sa délégation, pour faire face à un besoin de recrutement identifié en cours d'année.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Madame la Présidente à recourir au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents et au recrutement d'agents contractuels de droit privé au moyen du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).
- De mandater Madame la Présidente pour qu'elle constate et identifie les besoins concernés et qu'elle détermine les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

III – Social – Développement durable - Gemapi Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BAYARD
--

1/ Informations sur la plateforme de la rénovation de l'habitat

M. BAYARD demande aux élus communautaires de veiller à informer leurs administrés en mairie sur le service délivré en Fronsadais relatif à la plateforme de la rénovation de l'habitat. Il précise que les rendez-vous peuvent être pris également sur d'autres permanences qui ont lieu sur nos territoires voisins avec lesquels nous avons contractualisé.

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Fronsadais a répondu dans le cadre d'un groupement avec les Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais, de Castillon-Pujols et du Pays Foyen à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le développement d'une plateforme de la rénovation de l'Habitat.

L'OBJECTIF

L'objectif est de sensibiliser, informer et accompagner les particuliers (tous types de ressources, tous types de statuts d'occupation) sur la rénovation énergétique et l'adaptation de leur logement.

LE SERVICE

SOLIHA Terres-Océan est le prestataire technique de ce dispositif. Les techniciens assureront des permanences téléphoniques et physiques pour renseigner et conseiller les usagers sur la rénovation énergétique :

- Isolation du bâti (techniques et matériaux)
- Changement de menuiseries
- Installation ou changement d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire
- Ventilation du logement etc...
- Adaptation du logement

Les permanences se feront au siège de la Communauté de Communes et la première aura lieu le lundi 29 janvier de 14h à 17h.

Contact de la plateforme : 05 56 33 88 70

M. Mathieu BARRA, chargé de mission, rappelle que le 1^{er} Comité de Pilotage avec les techniciens aura lieu le 8 février. Il a fait distribuer des flyers pour communiquer sur cette plateforme dans les 18 mairies.

M. CENNI demande si les mairies peuvent aussi recourir à ces services.

Il est répondu que le dispositif prévoit effectivement cette possibilité.

Mme DARCOS remarque qu'elle a fait appel à SOLIHA pour un logement social dans sa commune concernant l'isolation électrique et la lutte contre les logements insalubres et il s'avère que SOLIHA a été de bon conseil.

Mme la Présidente rappelle que le Fronsadais était l'un des seuls territoires à ne pas avoir adhéré.

M. GALAND remarque qu'il est intéressant de les faire intervenir pour un permis de louer également.

IV – Infrastructures Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Information et validation de la décision de la Commission Appel d'offres concernant l'attribution du marché triennal voirie

M. GARBUIO énonce qu'il a été décidé de faire appel à SERVICAD pour l'analyse du marché triennal voirie et pour le règlement.

8 enveloppes ont été reçues.

L'analyse a été opérée tant par SERVICAD que par des élus qui se sont très impliqués de façon impartiale dans l'analyse du dossier.

Il y a eu 2 commissions de travail et de nombreux échanges car les 3 premiers candidats se suivaient de très près et d'ailleurs l'analyse a abouti à un résultat d'un point d'écart entre le 1^{er} et le 2^{ème} candidat et c'est l'entreprise COLAS qui obtient le marché.

1^{er} candidat : COLAS : note de 81.60
2^{ème} candidat : SPIE : note de 80.21
3^{ème} candidat : EUROVIA : note de 80.00

EUROVIA était le moins disant en prix mais a transmis une analyse trop généraliste.

M. GARBUIO remercie M. Jérémy BALLARIN, en charge des affaires juridiques, pour son travail sur ce dossier ainsi que Messieurs CENNI et DUBOUREAU qui se sont beaucoup investis sur ce dossier.

M. GASTEUIL se demande si les perdants ne vont pas tenter un recours.

M. BALLARIN répond qu'il a été fait appel à un cabinet extérieur mais la Communauté de Communes n'est pas obligée de retenir le candidat retenu par ce cabinet d'autant plus que l'analyse a été très poussée en interne et tient compte des critères de sélection des candidats.

M. CENNI fait remarquer également que le cabinet Servicad a fait valoir qu'il n'avait pas eu suffisamment de temps pour faire l'analyse.

M. BIGOT ajoute que les notes attribuées aux candidats sont indépendantes de l'analyse du cabinet, car c'est la Commission Appel d'Offres qui décide.

M. GASTEUIL indique qu'il faut motiver la décision de la CAO.

M. CENNI précise que le cabinet Servicad n'émet qu'un avis technique et qu'il revient à la CAO de se prononcer sur le choix définitif du prestataire à retenir.

M. GARBUIO demande aux élus communautaires de valider le choix de la Commission des Marchés Publics, qui s'est porté sur l'entreprise COLAS.

Voix pour : 24

Abstention : 1

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires valident à la majorité des élus communautaires présents et représentés, la décision de la Commission Appel d'offres concernant l'attribution du marché triennal voirie 2024-2027 à l'entreprise COLAS.

2/ Constitution d'un groupe de travail qui traiterait des questions relatives au Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du conventionnement entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Fronsadais pour la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), il est proposé aux élus communautaires de participer à un groupe de travail sur la base du volontariat. Pour rappel ce conventionnement doit permettre d'appliquer la politique économique de la Région à l'échelle de la Communauté de Communes. Il est obligatoire notamment pour le déploiement de l'Action Collective de Proximité porté par le PETR du Grand Libournais.

OBJECTIF

Le but de ce groupe de travail sera donc d'identifier les thématiques, les types de projets (ex : investissements, fonctionnement, aménagement de locaux d'entreprises, matériels, etc.) et les montants que pourra financer la Communauté de Communes du Fronsadais pour l'ensemble du territoire. Il sera question également de la rédaction du règlement pour octroyer ces aides

financières de la Communauté de Communes. Pour participer à ce groupe de travail les élus communautaires doivent contacter Mathieu BARRA jusqu'au mercredi 24 janvier 2023 chargé de mission à la CDC, en charge de ce projet.

Ses coordonnées : mbarra@cdc-fronsadais.com / 06 15 11 38 78 »

M. Mathieu BARRA énonce que les aides peuvent servir à financer les PME et TPE dans les communes.

M. GASTEUIL trouve positif que le business-plan puisse redescendre au niveau des collectivités.

M. GARBUIO souhaite que le Vice-Président en charge des finances l'accompagne dans ce groupe de travail.

M. BEC s'inscrit également.

M. GARBUIO propose aux élus communautaires de contacter M. Mathieu BARRA pour finaliser la composition de cette instance qui regrouperait environ 5 à 6 membres.

V - QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que la Conférence des Maires se réunira le 7 février.

La séance prend fin à 18 h 45.

La secrétaire de séance

Isabelle BYTNAR



La Présidente

Marie-France REGIS

